

## Table des matières

<b>1) Les moyens informatiques de la MFR.....</b>	<b>2</b>
1.1) La salle informatique en libre-service.....	2
1.2) Les PCs portables nommés « modules ».....	3
1.3) Les imprimantes.....	3
<b>2) Règles spécifiques liées à l'utilisation du matériel appartenant à la MFR....</b>	<b>3</b>
<b>3) Internet et les réseaux WIFI .....</b>	<b>4</b>
3.1) Traçabilité des connections internet.....	5
3.2) HADOPI :.....	5
3.3) RGPD (Règlement Général de la Protection des données :.....	5
<b>4) Vos comptes, identifiants et mots de passe informatiques .....</b>	<b>6</b>
4.1) Identifiants individuels .....	6
4.2) Identifiants wifi.....	6
<b>5) Évolution de la charte : .....</b>	<b>7</b>

Ce document a pour but de définir ce que les utilisateurs du réseau informatique de la MFR d'Annecy peuvent faire et ce qui leur est interdit ou déconseillé.

Sont considérés comme étant utilisateurs :

- Les apprenants en cours de formation.
- Le personnel salarié de la MFR.
- Les intervenants extérieurs non-salariés de la MFR.
- Les visiteurs et invités.

Ce document ne fait qu'apporter des indications d'usage spécifiques à la MFR mais ne se substitue en aucun cas à la réglementation Française.

- Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 "informatique, fichiers et libertés"
- Loi n°78-753 du 17 juillet 1978 sur l'accès aux documents administratifs
- Loi n°85-660 du 3 juillet 1985 sur la protection des logiciels
- Loi n°88-19 du 5 janvier 1988 relative à la fraude informatique
- Loi n°95-597 du 1<sup>er</sup> juillet 1992 "code de la propriété intellectuelle"
- Règlement UE 2016/679 sur la protection des données (R.G.P.D.)
- Le décret du 2 mars 2006, relatif à la conservation des données des communications électroniques.

Les utilisateurs des moyens informatiques de la MFR d'Annecy, lors de l'utilisation du matériel mis à disposition, s'engagent à respecter la législation en vigueur.

## 1) Les moyens informatiques de la MFR

### La MFR dispose :

- D'une salle informatique composée d'ordinateurs fixes.
- D'ordinateurs portables informatiques nommés « modules ».
- D'un lot d'ordinateurs portables autonomes (non connectés au serveur de la MFR), destinés à être prêtés aux apprenants AS.
- D'imprimantes (scanner/photocopieur), noir et blanc ou couleurs.
- De vidéos projecteurs dans les salles de cours.
- D'un serveur de données sécurisé pour stocker vos fichiers et votre profil utilisateur.
- D'un réseau WIFI gratuit permettant d'accéder à internet avec vos matériels personnels.

Un utilisateur apprenant peut utiliser les moyens informatiques de la MFR dans le cadre d'une situation de formation ou dans le cadre d'une utilisation personnelle en dehors des situations de formation.

### Pour cela, il est mis à leur disposition :

- Un accès à la salle informatique pendant les heures de formation, sous contrôle et responsabilité d'un formateur.
- Un accès à la salle informatique en libre-service en dehors des heures de formation.
- Des ordinateurs portables (nommés « modules »), après enregistrement dudit module auprès d'un des personnels de la MFR d'Annecy.
- Des ordinateurs portables autonomes (non connectés au serveur de la MFR) qui peuvent vous être prêtés sous réserve de versement d'une caution et signature d'un engagement de responsabilité.  
Ces ordinateurs prêtés sont considérés comme « personnels » et donc non connectés au serveur.

### 1.1) La salle informatique en libre-service

La salle informatique (hors périodes de cours) est à disposition de tous les utilisateurs apprenants tant pour travailler que pour se distraire.

Vous pouvez donc y travailler tout autant qu'aller sur les réseaux sociaux, regarder une vidéo, jouer...

Cependant, et pour le bien de tous, vous devez respecter les points suivants :

- Ce n'est pas un restaurant : il est interdit de manger dans cette salle.
- Après utilisation, fermez votre session windows, éteignez votre PC, rangez le casque audio et votre chaise et récupérez vos documents papiers.
- Si vous ouvrez une fenêtre, vous devez la fermer avant de sortir.

La salle informatique est disponible en libre service :

- Pendant la pause de midi de 12h00 à 13h30.
- De 18h00 jusqu'au moment où les apprenants doivent rejoindre leur chambre pour la nuit.

Si la salle n'est pas ouverte, les apprenants doivent se rapprocher d'un adulte travaillant dans maison pour l'ouvrir.

### 1.2) Les PCs portables nommés « modules »

Les modules sont en quelque sorte une « salle informatique » mobile.

Ils ont les mêmes caractéristiques logicielles et réseaux que les PCs fixes de la salle informatique.

Ils sont en priorité réservables par les formateurs pour les cours.

Ils peuvent être prêtés aux apprenants pour une journée au maximum.

L'alimentation secteur n'est pas fournie => 4 heures d'autonomie maximum.

### 1.3) Les imprimantes

Une imprimante « noir et blanc » est disponible dans la salle informatique.

Seuls les PCs fixes et les modules peuvent l'utiliser.

Pour les impressions « couleurs », vous devez vous rapprocher d'un formateur qui imprimera votre document que vous aurez envoyé par mail.

## 2) Règles spécifiques liées à l'utilisation du matériel appartenant à la MFR

- Salle informatique= lieu de travail même hors activité de formation.  
Pour le bien de tous et par respect pour ceux qui travaillent, le silence est exigé en salle informatique.  
Exemples : téléphone en mode vibreur, discussion à voix basse dans le cas d'un travail en groupe, ...
- Priorité aux personnes qui travaillent en cas de saturation de la salle informatique.
- L'ordinateur n'appartient pas à une personne mais est utilisé par tous.  
Par conséquent, l'utilisateur ne doit pas faire de modifications sur l'ordinateur.  
Exemple : pas de changement de fond d'écran, pas de modification de paramètres,
- Pas d'installation de logiciels (gratuits ou payants).  
En cas de besoins spécifiques, veuillez en parler à un formateur ou au responsable informatique.
- Respect et non abus du matériel mis à disposition  
Toutes modifications des connexions de périphériques est strictement interdite.  
(câbles, casques audio, écrans, claviers, souris, ...)
- Pas d'impression abusive à la MFR !  
Ne sont autorisées que les impressions dans un cadre pédagogique ou professionnel.  
Dans ce cadre, vous pouvez imprimer en noir et blanc sans passer par le personnel de la MFR, sur l'imprimante de la salle informatique.
- Merci de laisser le lieu comme on l'a trouvé, ou plus propre encore !
- Respect des autres personnes  
Vous êtes dans un établissement scolaire avec, par ailleurs, un public composé de personnes mineures.  
Dans ce cadre, pas de visites de sites à caractères choquants ou interdits aux mineurs : sites pour adultes, sites de jeux d'argent en ligne, commerces d'alcool et tabac...
- L'utilisation du matériel de la MFR vous permet d'avoir accès à diverses ressources de données sur le réseau informatique de l'établissement.  
Le système informatique contient des sécurités pour limiter les accès aux ressources non autorisées et limiter les mauvaises manipulations

Vous vous engagez à ne pas essayer de contourner ces sécurités et restrictions.

Ce type d'activité est considéré comme du piratage et est puni par la loi.

### 3) Internet et les réseaux WIFI

Quatre réseaux wifi distincts, pour des usages différents, sont disponibles :

1. Le réseau « Wifi\_MFR »  
Destiné aux postes de travail du personnel de la MFR, nécessitant une interaction avec le réseau (ordinateurs, smartphones, serveur, imprimantes couleur...)
2. Le réseau « Wifi\_MODULE »  
Destiné aux PCs portables dénommés « modules », nécessitant une interaction avec le réseau (serveur, imprimante noir et blanc...)
3. Le réseau « Wifi\_ELEVE »  
Destiné aux périphériques personnels (PC, tablettes, smartphone, ...).  
Ce réseau est plus restreint et ne permet qu'un accès à Internet.  
Il offre la possibilité de se connecter gratuitement à internet moyennant une étape d'authentification individuelle préalable (portail d'authentification)
4. Le réseau « Wifi\_GUEST »  
Réseau à destination des appareils personnels des utilisateurs.  
Utilisable uniquement dans certaines situations :
  - Location des locaux,
  - Formations courtes avec utilisation de matériels personnels d'intervenants extérieurs.

Chaque utilisateur est juridiquement responsable de l'usage qu'il fait lorsqu'il utilise un des réseaux wifi. En particulier, vous vous engagez à :

- Ne pas consulter de sites à caractère raciste, pédophile ou incitant à la haine, au terrorisme et à la violence.
- Ne pas diffuser de contenus à caractère pédopornographique, haineux, raciste, violent, d'incitation au terrorisme ou qualifiable de harcèlement numérique.
- Ne pas diffuser d'images permettant d'identifier une personne sans que celle-ci n'ait donné son consentement.
- Ne pas diffuser de publicité, de message promotionnel ou toute autre sollicitation non consentie aux autres utilisateurs.
- Ne pas récolter ou collecter toute information concernant des tiers sans leur consentement.
- Ne pas commettre de délits et/ou actes de piratage portant atteinte aux droits d'autrui et à la sécurité des personnes.

En tant qu'utilisateur du réseau de la MFR, vous vous engagez également à ne pas effectuer intentionnellement des opérations qui pourraient avoir pour conséquences :

- De masquer votre véritable identité.
- D'altérer, de modifier des données ou d'accéder à des informations appartenant à d'autres utilisateurs du réseau.
- D'interrompre ou de perturber le fonctionnement normal du réseau ou d'un des systèmes connectés au réseau.
- De modifier ou de détruire des informations sur un des systèmes informatiques auquel il aurait accès.
- De se connecter ou d'essayer de se connecter sur un espace (site, espace du serveur ou réseau interne de la MFR) sans y être autorisé.
- De harceler, menacer ou injurier et, de manière générale, violer les droits en vigueur.
- De transmettre sciemment des fichiers contenant des virus ou des données altérées.

**Certaines des activités énoncées ci-dessus peuvent constituer des infractions de nature pénale.**

Tout utilisateur qui ne se sera pas conformé aux règles de bon usage engagera sa responsabilité en cas de détériorations d'informations ou d'infractions aux dispositions en vigueur et pourra faire l'objet d'une sanction interne ainsi que de poursuites judiciaires.

Par ailleurs, la MFR d'Annecy, accueillant un public mineur, elle se doit de mettre en place un filtrage Internet rendant inaccessible certains contenus WEB (alcool, tabac, violence, sexe...).

Aucun filtrage n'étant parfait ni contournable, vous vous engagez :

- A ne pas contourner ou chercher à contourner le filtrage WEB mis en œuvre sur le réseau de la MFR.
- A signaler au responsable du système d'information ou à la direction un site WEB inapproprié que vous constateriez accessible.

**3.1) Traçabilité des connexions internet.**

La réglementation en vigueur impose à la MFR d'Annecy, du fait qu'elle partage sa connexion internet avec un public, de tracer et garder un historique des connexions WEB. Ce système est administré par notre prestataire « Wangarden ».

Ce traçage permet d'identifier les sites WEB visités individuellement depuis les connexions internet de la MFR.

**3.2) HADOPI :**

Il est strictement interdit de télécharger illégalement (pirater) des films, de la musique ainsi que tout autre type de contenus protégés par des droits de propriété intellectuelle, à l'aide du système informatique de la MFR d'Annecy.

En cas de violation de ces règles, vous pourrez recevoir un avertissement de Hadopi. Ce premier avertissement vous sera envoyé par mail.

Après deux avertissements, vous serez passibles de poursuites pénales et, selon la situation, de sanctions disciplinaires internes.

**3.3) RGPD (Règlement Général de la Protection des données) :**

Finalités et Collecte des données à caractère personnel :

En tant qu'utilisateur, la MFR d'Annecy est amenée à collecter et traiter vos données à caractère personnel :

- Réinitialisation de vos Identifiants et Mot de passe.  
(uniquement sur le matériel et pour les comptes fournis par la MFR).
- Adresse IP et Adresse MAC.
- Logs de connexion (date, horaire et durée).
- Type d'équipement terminal de communication utilisé.
- Log des sites WEB visités (URL du site, date, heure...).

L'objectif principal de la collecte de vos données à caractère personnel est de gérer la mise à disposition par la MFR d'Annecy d'un wifi ouvert à l'ensemble de ses personnels, apprenants et visiteurs.

La MFR d'Annecy s'engage à ce que vos données soient traitées dans le respect de la finalité précitée ainsi que pour des finalités qui lui sont compatibles.

Dans le respect du principe de minimisation des données traitées, instauré par le RGPD, la MFR d'Annecy s'engage à ce que les données collectées soient adéquates, pertinentes et non excessives par rapport à cette finalité.

- **Durée de conservation :**  
Le décret du 24 mars 2006 fixe la durée de conservation des données à un an, durée au-delà de laquelle elles devront être anonymisées.  
La MFR d'Annecy s'engage à respecter ce délai précité, qui court dès l'enregistrement des données.
- **L'utilisation du wifi génère des logs** (historique des actions individuelles, horodatage de connexion, identifiants de la connexion, adresse IP, adresse MAC de l'ordinateur depuis laquelle les services sont utilisés).  
Ces informations sont utilisées pour un usage technique d'administration des systèmes en interne et par nos prestataires techniques en externe.  
La MFR d'Annecy s'engage à faire respecter un usage strictement technique de ces informations par nos prestataires externes.  
Un des objectifs des logs est de permettre la traçabilité de l'activité d'un réseau et d'apporter la preuve de cette activité (utilisation ou non-utilisation d'une application ou d'un service par un utilisateur, accès illégitime, etc.).

## 4) Vos comptes, identifiants et mots de passe informatiques

L'utilisateur qui contreviendrait aux règles ci-dessous définies s'expose au retrait de son compte d'accès à Internet ou de son compte de session windows, ainsi qu'aux poursuites disciplinaires et pénales prévues par les textes législatifs et réglementaires en vigueur.

### 4.1) Identifiants individuels

Vous disposerez d'un identifiant personnel et d'un mot de passe pour vous connecter au réseau de la MFR (ouverture de session windows sur le serveur) et accéder à l'ensemble des ressources et du WEB.

Ce mot de passe n'est pas personnalisable, donc ne l'oubliez pas, au risque de ne plus pouvoir vous connecter au réseau de la MFR.

Gardez le mot de passe uniquement pour vous !

C'est ce mot de passe qui garantit la sécurité de vos données et de vos actions.

L'ensemble des autres identifiants de comptes informatiques fournis par la MFR d'Annecy (Microsoft 365, iENT...) ont des mots de passe personnalisables.

Il est vivement conseillé de choisir vos mots de passe en respectant des règles de complexité suffisantes pour limiter les risques de piratage.

=> Majuscules, Minuscules, Chiffres, Caractères spéciaux, 8 caractères minimum.

Cette règle de complexité est par ailleurs fortement conseillée pour l'ensemble des identifiants de vos comptes personnels (gmail, firefox, canva, etc...)

L'ensemble de ces mots de passe doivent être sauvegarder en lieux sûr (coffre-fort numérique par exemple) où seul vous pouvez avoir accès.

### 4.2) Identifiants wifi

L'accès aux différentes passerelles de connexion WIFI sont protégées par des « clés de sécurité réseau » (mots de passe wifi, comme pour une box à la maison).

Ceux ci ne doivent pas être transmis ou confiés à un tiers ni rendu accessible.

Pour le réseau « WIFI\_ELEVE », un portail d'authentification vous demandera votre email, nom et prénom pour obtenir une autorisation individualisée d'accéder à internet pendant une semaine (renouvelable).

Vous recevrez dans votre email personnel l'identifiant et le mot de passe de connexion au portail d'authentification que devrez renseigner avant de surfer sur internet.

**CHARTRE INFORMATIQUE  
DE LA MAISON FAMILIALE RURALE D'ANNECY**

## 5) Évolution de la charte :

La présente charte est rédigée dans l'intérêt des utilisateurs et manifeste la volonté de la MFR d'Anancy d'assurer un développement et une utilisation harmonieuse et homogène de son réseau informatique.

Chaque utilisateur, destinataire de la présente charte, est donc invité à transmettre à la direction toute proposition de modification ou d'ajout, dont il a pu constater l'intérêt dans le cadre de sa pratique professionnelle ou éducative.

La présente charte sera régulièrement mise à jour par la direction et pourra faire l'objet d'adaptations spécifiques en fonction des catégories d'utilisateurs concernées.

Date :	Nom et prénom de l'utilisateur	Signature du/des responsable(s) légal(aux)
.....	.....	.....
Cachet chef d'établissement	Signature de l'utilisateur (précédée de la mention « Lue et approuvée »)	Signature du responsable légal (précédée de la mention « Lue et approuvée »)

### MFR ANNECY

70 route du Périmètre – 74940 ANNECY • 04 50 27 65 81 • mfr.anancy@mfr.asso.fr • www.mfr-anancy.fr  
Siret 502 645 476 000 16 – Formation continue 82 7400 32474

